

# DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME sur votre hébergement touristique

Hôtel, gîte, chambre d'hôtes, résidence vacances... Vous souhaitez attirer une nouvelle clientèle ? L'ADEME peut vous aider financièrement.

Venez conquérir le cœur des touristes à vélo et profiter de la forte croissance de ce secteur dans une démarche de tourisme durable. Vous pourrez à la fois booster votre activité sur les ailes de saison touristique et vous inscrire dans une démarche de tourisme durable.



Le vélotourisme, c'est :

**4,2 Md€\***

de chiffres d'affaires (2019)

**68 €\* / jour**

de dépense moyenne  
(+ 24 %\* par rapport à la  
dépense moyenne des  
touristes en France)

**22 millions\*** de  
Français qui font du vélo  
pendant leurs vacances

## Devenez ACCUEIL VÉLO :



- Vous intégrez un réseau national fort de 6 400 établissements référencés.
- Vous gagnez en visibilité avec la géolocalisation et la valorisation de votre établissement sur [www.francevelotourisme.com](http://www.francevelotourisme.com), ainsi qu'au sein de topoguides vélo, de dépliants touristiques...
- Vous attirez une nouvelle clientèle en recherche d'un accueil personnalisé et de qualité ;
- Vous vous démarquez par des équipements et des services adaptés et de qualité.



\*Source : Étude « Impact économique et potentiel des usages du vélo en France en 2020 »



## Comment être accompagné ?

L'ADEME vous aide à financer des équipements et des services grâce au programme « Développer le Vélotourisme » :

- Emplacements de stationnement vélo (à minima 5 pour être Accueil Vélo) ;
- Bornes de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Consignes à bagages sécurisées ;
- Bornes de gonflage ;
- Bornes d'autoréparation ;
- Bornes multifonctions.

Jusqu'à

# 55 %

maximum de prise en charge  
du montant HTR\*

(plafonnée selon équipement).

\* HTR = Hors Taxe Récupérable.



Contactez le référent Accueil vélo  
de votre territoire pour vérifier votre éligibilité et...

... connectez-vous sur « Développer le vélotourisme »  
sur la plateforme AGIR pour consulter le cahier des charges.

Consulter  
l'appel à projet

